



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 12 Mars 2018

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration visant à la création d'un forage à usage d'irrigation et un essai de pompage sur la commune de Marliens

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 13 février 2018, vous m'avez transmis le dossier, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature à l'article R.214-1 du CE, concernant la demande de déclaration préalable pour la création d'un forage et d'un essai de pompage à Marliens portés par M. PAUTET. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Je souhaitais vous rappeler que le bassin de la Vouge a été reconnu comme Zone de Répartition des Eaux, le 25 juin 2010. A ce titre, tous les prélèvements doivent être autorisés, en cas de dépassement d'un volume horaire de 8 m<sup>3</sup>. Ils doivent également être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Disposition V-1 : Définir des Débits Biologiques par masses d'eau
- Disposition V-2 : Définir des Volumes Prélevables par masses d'eau et activités
- Règle 5 : Volumes Prélevables sur le bassin de la Vouge

La règle n°5 prévoit pour le bassin de la Bièvre, lieu de localisation du futur prélèvement, les autorisations suivantes (extrait) :

« Le Volume Maximum Prélevable annuel sur l'entité « Bièvre » est de 2.432 **millions** de mètres cubes. Sa répartition entre les différentes catégories d'utilisateurs sur l'entité est respectivement de :

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

- 31.55 % pour l'alimentation en eau potable, avec 0.767 million de mètres cubes,
- 63.95 % pour l'irrigation avec 1.555 million de mètres cubes,
- 4.5 % pour l'industrie avec 0.11 million de mètres cubes. »

Pour ce qui concerne les volumes prélevables à destination de l'irrigation ; ceux-ci ont été alloués à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Côte d'Or et ont été repris dans l'autorisation unique pluriannuelle n°168 du 7 avril 2017.

Sur la création d'un forage et d'un essai de pompage, prévoyant :

- Une profondeur totale du forage de 6 mètres ;
- Les modalités de l'essai de pompage sur un 1 palier de 2 heures à 50 m<sup>3</sup>/h.

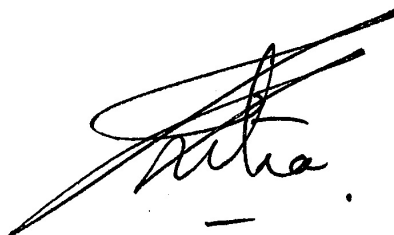
La CLE donne un avis favorable à la demande du pétitionnaire.

Néanmoins, la CLE de la Vouge demande que les deux points suivants soient pris en compte :

- Que les conditions de création du puits soient explicitement ceux définis par l'arrêté du 11 septembre 2003 (non précisé dans le document) ;
- Que le pétitionnaire ait fait la preuve que les volumes de prélèvement envisagés ont bien été sollicités auprès de l'OUGC de Côte d'Or, seul habilité à organiser la répartition des pompes agricoles sur le bassin versant de la Vouge.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en tant qu'OUGC des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le bassin de la Vouge

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)